



Communiqué de presse

**CGT TOTAL ENERGIES PLATEFORME DE LA MEDE
MAITRE JULIE ANDREU – CABINET TTLA & ASSOCIES**

● **Martigues, le 9 février 2026**

Préjudice d'anxiété des salariés et anciens salariés de la Raffinerie de La Mède :

Maître Julie ANDREU, avocate des salariés et anciens salariés exposés au Benzène sur le site de La Mède et avocate de la CGT Total Plateforme de La Mède, déposera 180 requêtes au Conseil de Prud'hommes de Martigues le 11 février prochain à 9h.

Des conditions de travail dénoncées depuis de nombreuses années

Les travailleurs de la Raffinerie de La Mède sont exposés depuis de très nombreuses années aux Composés Organiques Volatils, et tout particulièrement au benzène, agent Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique (CMR).

En dépit du démantèlement de certaines installations et de la transformation de la Raffinerie en « Bioraffinerie » depuis 2019, les conditions de travail des salariés de La Mède demeurent particulièrement préoccupantes au regard de leurs expositions répétées aux agents CMR et notamment au benzène.

L'Inspection du travail a ainsi relevé ces dernières années de nombreux manquements de la Société TOTALENERGIES tant dans la protection individuelle et collective de ses travailleurs sur différentes unités du site, que dans la mise en œuvre des règles de prévention en matière d'exposition professionnelle aux agents CMR. Ces manquements impactent directement la santé et la sécurité des travailleurs de la Raffinerie.

Face à cette situation particulièrement préoccupante, le Syndicat CGT TOTAL PLATEFORME DE LA MEDE et 14 salariés ont porté plainte contre la Société TOTALENERGIES Raffinage France le 5 février 2025.

1 an plus tard, les travailleurs qui continuent d'être exposés demandent la réparation du préjudice d'anxiété qui résulte de cette exposition à des agents dangereux.

Un risque réel sur la santé des salariés qui demandent réparation de leur préjudice d'anxiété

En effet, cette exposition des salariés fait peser un risque réel sur leur santé : les agents visés par l'Inspection sont, pour beaucoup, classés cancérigènes par le CIRC.

Accompagnés par la CGT TOTAL PLATEFORME DE LA MEDE, qui se bat pour améliorer les conditions de travail des salariés et dénonce depuis de nombreuses années un véritable scandale sanitaire, et représentés par Maître Julie ANDREU, plus de 180 salariés de la société et sous-traitants saisiront le 11 février prochain le Conseil des Prud'hommes de Martigues afin de demander réparation de leur préjudice d'anxiété.

Les travailleurs de la Plateforme vivent désormais avec la crainte de développer un jour une pathologie grave du fait de leur exposition à un cocktail d'agents nocifs, sans moyen de protection adéquate et sans information sur les risques encourus.

Contacts presse : Cabinet TTLA

Maître Julie ANDREU - j.andreu@tlla-avocats.com

Maître Jean Eudes MESLAND-ALTHOFFER – 06.77.86.47.03 – je.mesland-althoffer@tlla-avocats.com